

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 février 2024 à 18h30

N°DCM2024.02.07/08

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : M. Taylor DEVOUASSOUX

Rapporteur : M. le Maire

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Néant

Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Motion de soutien au développement des trains de nuits

La Haute-Savoie a bénéficié pendant de nombreuses années des trains de nuit, qui desservait, soit directement soit via Genève ou Lyon, l'ensemble de la France (Paris-St Gervais, Genève/Irun, Lyon/Quimper...).

Avec le choix de l'Etat de développer le réseau TGV, et la forte réduction collatérale des moyens donnés aux réseaux devenus « secondaires », la situation s'est dégradée et le constat est fait aujourd'hui que la desserte ferroviaire de la commune est bien plus mauvaise qu'auparavant (hors Leman Express, dont la vocation est une desserte locale).

Ainsi, même la liaison avec la capitale, pourtant priorité du réseau TGV, se fait sur des horaires qui ne permettent pas d'y passer une journée de travail dans de bonnes conditions. Et les liaisons directes Paris/Genève ou Paris/Annecy ne cessent d'être remises en question chaque année.

Or dans un contexte de réchauffement climatique, et de pollution de l'air dans la Vallée de l'Arve, le train est, de l'avis unanime, le moyen de transport d'avenir.

L'Etat en a d'ailleurs pris acte, et ce à travers différentes annonces : rapport sur les Trains d'Equilibre en 2021, annonce du Président de la République en 2022 de la relance des trains de nuit...

Des promesses ont été faites, mais elles ne sont pas à la hauteur des enjeux défendus : commandes de matériel roulant insuffisant, entretien du réseau relancé mais très partiellement... Surtout, beaucoup de moyens sont décalés dans le temps, repoussant toujours plus loin la réelle relance des trains hors TGV, qu'ils soient inter-régionaux ou de nuit.

Le Conseil Municipal de La Roche-sur-Foron par cette motion rappelle que le projet de relance du Paris/St Gervais a été inscrit dans le rapport TET à l'horizon 2030. Cette liaison facilitera les déplacements professionnels avec Paris, et participera activement à réduire la pollution de la vallée de l'Arve par le transfert d'une partie du trafic routier dû au tourisme.

Le Conseil Municipal demande que ce projet soit bel et bien lancé, et au plus vite.

C'est une première étape, qui doit se poursuivre par la relance des projets de lignes de nuit transversales, en lien avec le réseau européen que nos voisins ne demandent qu'à développer (Zürich/Barcelone par exemple).

Cette motion sera transmise à M. Le Président de la République.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt pour le territoire d'avoir un dessert ferroviaire suffisante au regard des enjeux tant environnementaux qu'économiques ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **ADOpte** la motion relative au soutien au développement des trains de nuit ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la transmettre à Monsieur le Président de la République.

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 13 février 2024
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 7 février 2024

Le Secrétaire de séance
Taylor DEVOUASSOUX

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

